

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ

| Présentation synthétique

**LE
HAVRE
SEINE**
MÉTROPOLE

SOMMAIRE

1 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE.....	4
1.1 - Qu'est-ce qu'un Plan De Mobilité.....	4
1.2 - Les principales conclusions du diagnostic	4
1.2.1 - 1 million de déplacements quotidiens	4
1.2.2 - Des parts modales relativement standards	5
1.2.3 - Des déplacements majoritairement internes à chaque commune	5
1.2.4 - Un faible impact du PDU précédent sur l'usage de l'automobile.....	6
1.3 - La stratégie du PDM.....	7
1.3.1 - Viser une conformité du PDM avec la Stratégie Nationale Bas Carbone	7
1.3.2 - Répondre aux enjeux du territoire identifiés à l'issue du diagnostic	7
1.4 - Le plan d'actions du PDM	8

1 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE

1.1 - Qu'est-ce qu'un Plan De Mobilité

Le Plan De Mobilité (PDM) détermine les principes d'organisation de la mobilité des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire du Havre Seine Métropole (54 communes) pour les 10 prochaines années (2024-2033).

Il vise à contribuer à la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux transports, selon une trajectoire cohérente avec les engagements de la France. Ses nombreux objectifs sont précisés dans l'article L1214-2 du code des transports.

Le PDM doit être compatible avec :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET),
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

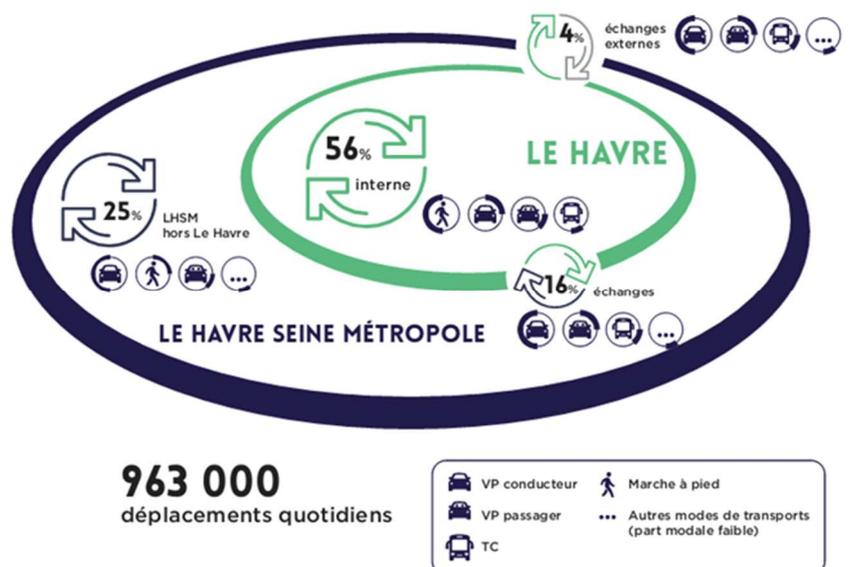
Les documents et mesures suivants doivent être compatibles avec le PDM :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),
- Les mesures de police de circulation et de stationnement prises par les communes.

1.2 - Les principales conclusions du diagnostic

1.2.1 - 1 million de déplacements quotidiens

Les habitants de la Communauté urbaine réalisent quotidiennement près de 1 million de déplacements, dont plus de la moitié à l'intérieur de la Ville du Havre.



arrondis à l'unité

1.2.2 - Des parts modales relativement standards

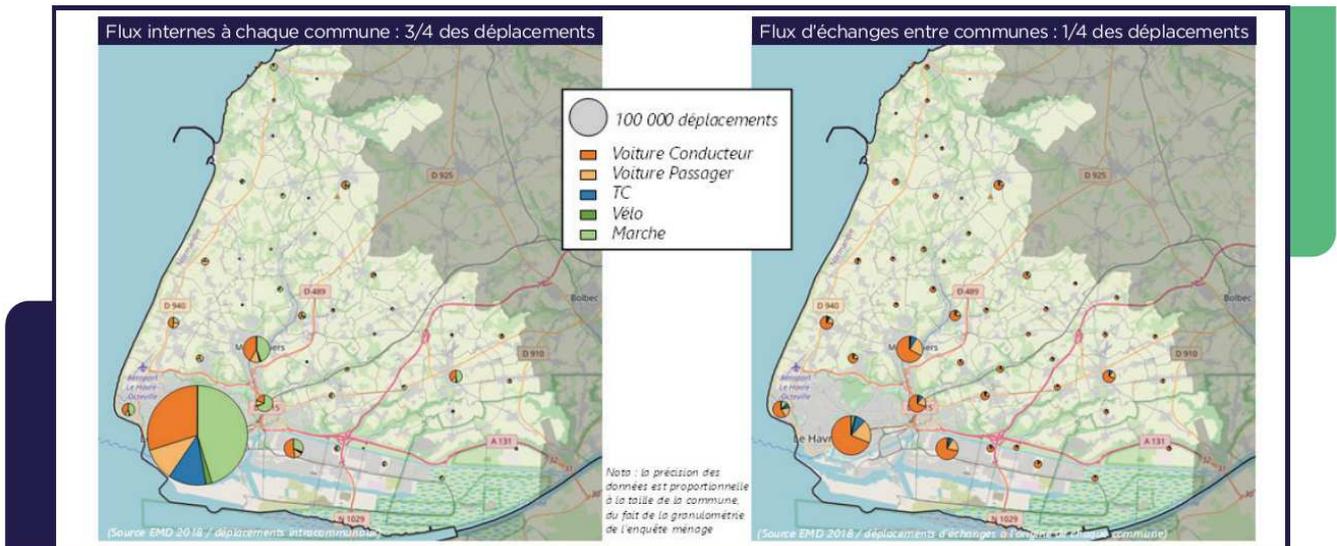
La répartition des déplacements par mode est assez standard pour une collectivité de cette taille :

- 57% des déplacements en automobile (conducteur ou passager),
- 9% en transport collectifs,
- 34% à pied ou à vélo.

Parts modales	Année	Habitants	VP Conducteur & moto	VP Passager	TC	Vélo	Marche	Autres	TOTAL
									
Lorient	2016	210 000	59%		6%	3%	31%	1%	100%
Dijon	2016	254 000	42%	11%	13%	1%	32%	1%	100%
Nîmes	2015	258 000	51%	14%	7%	1%	27%	0%	100%
Le Havre	2018	269 000	43%	14%	9%	2%	32%	0%	100%
Tours	2019	286 000	41%	10%	12%	3%	32%	0%	100%
Rennes	2018	452 000	38%	9%	14%	3%	28%	3%	100%
Montpellier	2014	480 000	43%	12%	12%	3%	28%	3%	100%
Rouen	2017	499 000	44%	13%	11%	1%	29%	1%	100%
Nantes	2015	656 000	44%	12%	15%	3%	26%	0%	100%

1.2.3 - Des déplacements majoritairement internes à chaque commune

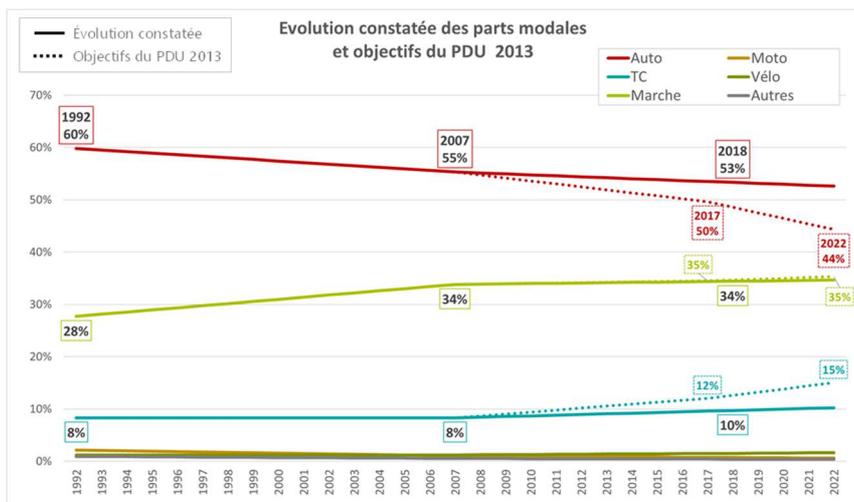
70% des déplacements sont intracommunaux (origine et destination à l'intérieur de la même commune).



1.2.4 - Un faible impact du Plan de Déplacements Urbains précédent sur l'usage de l'automobile

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) précédent datait de 2013. Il concernait le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération Havraise (Codah : 17 communes, dont Le Havre).

Ce document visait une baisse significative de l'usage de l'automobile (44% des déplacements en 2022 contre 55% en 2007). L'Enquête Ménage Déplacements menée en 2018 a montré que cet objectif n'était pas atteint ; ainsi, en 2018, 53% des déplacements étaient réalisés en automobile (sur le périmètre de la Codah).



1.3 - La stratégie du Plan de Mobilité

1.3.1 - Viser une conformité du Plan de Mobilité avec la Stratégie Nationale Bas Carbone

Afin de se conformer aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC), le Plan de Mobilité vise une réduction de la circulation automobile de l'ordre de -20% à l'horizon 2033 avec une part modale automobile conducteur passant de 43% en 2018 à 35% en 2033.

Cette évolution s'appuie sur :

- Une hausse conséquente de l'usage du vélo, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre du nouveau schéma cyclable
- Un développement de l'usage des transports collectifs (nouvelle ligne tramway)
- Un développement du covoiturage

Année	VP Conducteur & moto	VP Passager	TC	Vélo	Marche	TOTAL
2018	43%	14%	9%	2%	32%	100%
2033	35%	15%	10%	8%	32%	100%

1.3.2 - Répondre aux enjeux du territoire identifiés à l'issue du diagnostic

4 axes de travail retenus.

■ Faire du PDM un vecteur d'attractivité du territoire

- Développer la **ville apaisée** et améliorer le cadre de vie
- Favoriser la **desserte interrégionale** et la liaison Paris – Le Havre (LNPN)
- Améliorer les **déplacements touristiques**

■ Développer une offre de déplacement multimodale

- Accompagner les réflexions sur le projet de **Zone à Faible Emissions** sur le territoire
- Travailler plus spécifiquement sur la desserte multimodale de la **Zone Industriale Portuaire**
- Profiter du **développement du tramway** pour créer une nouvelle dynamique en matière de transport pour l'ensemble du territoire
- Réduire l'omniprésence de l'automobile sur les flux d'échanges, en intégrant pleinement le **covoiturage** à la politique de déplacements
- Développer l'offre et l'usage des **parkings-relais**
- Améliorer la coordination des **réseaux LiA et Nomad** (cars et trains)
- Favoriser l'usage des modes actifs à l'intérieur de chaque commune
 - ▶ Renforcer l'usage de la **marche** (plans piétons communaux)
 - ▶ Mettre en œuvre le **schéma vélo communautaire** et l'accompagner d'actions locales **d'apaisement des espaces publics** et développement des modes actifs
- Intégrer les **Équipements de Déplacements Personnels Motorisés** dans la politique de déplacements

■ Agir efficacement sur les comportements pour maîtriser l'autosolisme

- Aménager la voirie et le stationnement de manière à **rééquilibrer les niveaux de service entre modes**
- **Informé et accompagner les usagers**
 - ▶ Développer le management de la mobilité
 - ▶ Développer les pôles éco-mobilités, l'information multimodale, la communication, ...

■ Mettre en œuvre le PDM

- Assurer le suivi et la mise en œuvre du PDM

1.4 - Le plan d'actions du Plan de Mobilité

39 actions à développer sur la période 2024-2033 :

A-Faire du PDM un vecteur d'attractivité du territoire

Développer la ville apaisée

- A-1 Protéger les cœurs de quartier
- A-2 Développer les secteurs piétonniers
- A-3 Développer le dispositif « rues aux enfants, rues pour tous »

Favoriser la desserte interrégionale

- A-4 Appuyer la mise en service de la LNPN
- A-5 Aménager la gare du Havre en vue de la nouvelle desserte tramway

Améliorer les déplacements touristiques

- A-6 Faciliter la desserte en transports collectifs d'Étretat en saison touristique
- A-7 Améliorer les itinéraires de cyclotourisme
- A-8 Lancer une action dédiée aux déplacements touristiques

B-Développer une offre de déplacement multimodale

Accompagner les réflexions sur le projet de ZFE sur le territoire

- B-1 Étudier la faisabilité d'un service d'autopartage

Travailler spécifiquement la desserte multimodale de la ZIP

- B-2 Mettre en œuvre un Plan De Mobilité Employeurs de secteur sur la ZIP

Profiter du développement du tramway pour créer une nouvelle dynamique en matière de transport

- B-3 Valoriser le faisceau ferroviaire entre Montivilliers et Criquetot
- B-4 Mettre en œuvre les orientations du PDM dans la conception du projet tramway
- B-5 Optimiser la desserte des communes de seconde couronne dans le cadre du projet tramway

Intégrer pleinement le covoiturage à la politique de déplacements

- B-6 Intégrer le covoiturage à l'offre de transport communautaire, en partenariat avec la Région
- B-7 Étudier l'opportunité/faisabilité de nouveaux services de covoiturage
- B-8 Développer les aires de covoiturage
- B-9 Étudier l'opportunité/faisabilité de voies réservées au covoiturage

Développer l'offre et l'usage des parkings-relais

- B-10 Développer les parkings-relais

Améliorer la coordination entre les réseaux LiA et Nomad

- B-11 Améliorer l'intégration tarifaire
- B-12 Optimiser la synergie entre services

Favoriser l'usage des modes actifs à l'intérieur de chaque commune

- B-13 Mettre en œuvre des plans marche communaux
- B-14 Développer les continuités piétonnes sur les communes rurales
- B-15 Piloter/suivre la mise en œuvre du schéma vélo
- B-16 Accompagner la mise en œuvre du schéma cyclable d'études locales d'accessibilité cyclable

Intégrer les EDPM dans la politique de déplacements

- B-17 Définir un plan d'actions dédié pour les Engins de Déplacements Personnels Motorisés

Favoriser le développement d'une logistique urbaine durable

- B-18 Mettre en œuvre la démarche InTerLUD engagée par la collectivité

Favoriser l'essor des véhicules électriques

- B-19 Développer l'implantation des dispositifs de recharge de véhicules électriques sur le territoire

C-Agir efficacement sur les comportements pour maîtriser l'autosolisme

Aménager la voirie pour rééquilibrer les niveaux de service entre modes

- C-1 Définir un plan de hiérarchisation du réseau viaire
- C-2 Étudier l'opportunité de régulation du trafic aux entrées de l'agglomération centrale
- C-3 Définir des règles pour l'aménagement courant de la voirie cohérentes avec les objectifs du PDM
- C-4 Étudier une refonte du stationnement sur la ville-centre
- C-5 Résoudre les difficultés de stationnement sur les communes périphériques
- C-6 Réviser la réglementation du stationnement privé dans le cadre du PLU

Informier et accompagner les usagers

- C-7 Développer le management de la mobilité
- C-8 Créer des pôles écomobilités
- C-9 Développer les actions de formation en faveur d'une mobilité durable
- C-10 Poursuivre le travail partenarial avec le monde associatif
- C-11 Aider le développement de services associatifs de transport

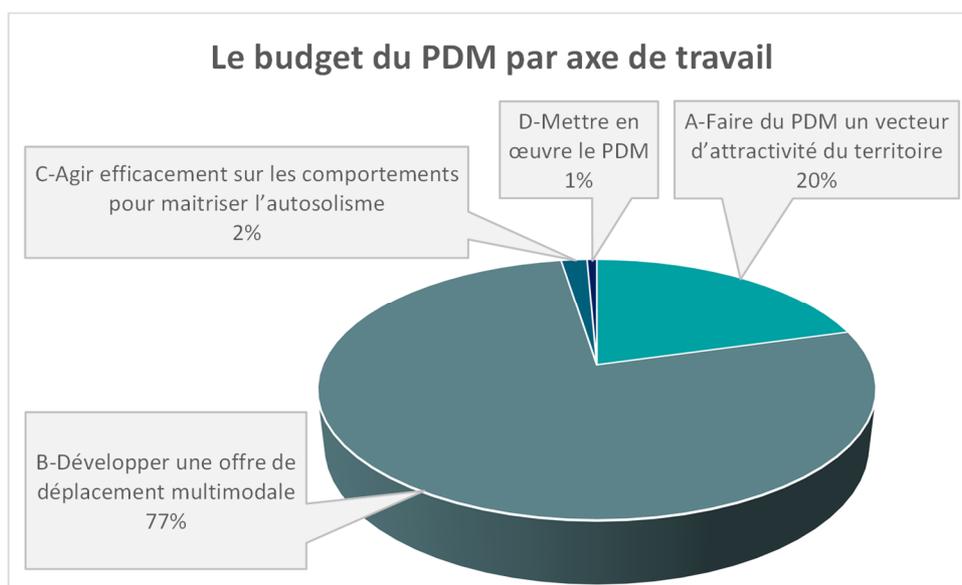
D-Mettre en œuvre le PDM

Donner les moyens à la collectivité de suivre et mettre en œuvre le Plan De Mobilité

- D-1 Assurer le suivi et la mise en œuvre du PDM

Représentant un budget de 89 millions d'euros pour la période 2024-2033 ; les principaux postes budgétaires étant :

- La mise en œuvre du schéma vélo (action B15) : 50 M€,
- Les mesures de pacification de la voirie (actions A1 & A2) : 17.5 M€,
- Le développement de continuités douces sur les communes rurales (action B14) : 6 M€,
- Le développement des parkings-relais (action B10) : 5.4 M€,
- L'intégration du covoiturage à l'offre de transport communautaire (action B6) : 3.7 M€.





lehavreseinemetropole.fr